

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Déolinda BOILON	M. Cyrille COURTY
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36

Présents : 30 / Représentés : 5

Votants : 35

Votaient par procuration :

- M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
- Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
- Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
- M. Yannick DUPOUÉ (à M. René FAVY)

Absent :

- M. Alain COSSON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil. Madame Sophie CARRÉ, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : ECONOMIE – POLE COMMERCIAL – RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL
BOULANGERIE AVEC SARL FOURNIL DES DELICES**

**ECONOMIE – POLE COMMERCIAL – RENOUELEMENT
DU BAIL COMMERCIAL BOULANGERIE AVEC SARL
FOURNIL DES DELICES**

- Vu la délibération n° Aff. Div. 01 en date du 16 avril 2009 relative au choix des preneurs pour l'occupation des locaux commerciaux du Pôle Commercial de Crevant-Laveine ;
- Vu le bail commercial en date du 7 Janvier 2010 entre la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et la SARL Le Fournil des Délices, établi à l'étude de Me Chalafre-Herrou, notaire à Maringues ;
- Vu la délibération n°14 en date du 18 Juin 2015 relative au changement de preneur, suite à la cession du fonds de commerces « Le Fournil des Délices » au profit de M. Thomas Issard

Monsieur le Président rappelle qu'un bail commercial a été conclu en Janvier 2010 avec la SARL le Fournil des Délices pour l'occupation du local dédié à la boulangerie-épicerie au sein du Pôle Commercial.

Le gérant de la SARL le Fournil des Délices a confirmé son souhait de procéder à la signature d'un nouveau bail commercial pour 9 années supplémentaires. Le preneur aura la faculté de dénoncer la location à l'expiration de chaque période triennale, conformément à l'article L145-9 du Code du Commerce.

Le bail démarrera rétroactivement au 1^{er} février 2019 et aura une durée de 9 années soit jusqu'au 31 janvier 2028. Le loyer s'établit à 789.15€ HT depuis mars 2019, son montant sera révisable à chaque période triennale.

Aussi, Monsieur le Président :

- propose la signature d'un nouveau bail commercial avec la SARL le Fournil des Délices représentée par Monsieur Thomas ISSARD ;

- indique qu'un nouvel état des lieux sera établi ;

- indique que la rédaction du bail commercial sera confiée à l'étude de Me Chalafre-Herrou / Huot, notaire à Maringues et que les frais afférents seront pris en charge par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 16 décembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.